

Tableau 19 - *Annuaire démographique 2003*

Le tableau 19 présente les données les plus récentes dont on dispose sur les décès selon l'âge, le sexe et le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale).

Description des variables : L'âge considéré est l'âge au dernier anniversaire, c'est-à-dire la différence entre la date de naissance et la date du décès, exprimée en années solaires révolues. La classification par âge est la suivante : moins d'un an, 1 à 4 ans, groupes quinquennaux jusqu'à 95-99 ans et 100 ans et plus.

La classification des décès selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) est celle qui a été communiquée par chaque pays ou zone ; on part du principe qu'elle repose sur les définitions de la population urbaine utilisées pour les recensements nationaux, qui sont reproduites à la fin des notes techniques du tableau 6.

Fiabilité des données : Les données sur les décès issues des registres d'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré d'exhaustivité inférieur à 90 p.100) ou dont le degré d'exhaustivité n'est pas connu sont jugées douteuses et apparaissent en italique et non en caractères romains. Le tableau 18 et les notes techniques s'y rapportant présentent des renseignements plus détaillés sur le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des décès. Pour plus de précisions sur la qualité des statistiques de l'état civil en général et le degré de complétude en particulier, voir la section 4.2 des Notes techniques.

Insuffisance des données : Les statistiques des décès selon l'âge et le sexe appellent les mêmes réserves que les statistiques de l'état civil en général et les statistiques relatives à la mortalité en particulier (voir la section 4 des Notes techniques).

La fiabilité des données est un facteur important. Il faut également tenir compte du fait que, dans certains cas, les données relatives aux décès sont classées par date d'enregistrement et non par date d'occurrence ; ces cas ont été signalés par le signe '+'. Chaque fois que le décalage entre le décès et son enregistrement est grand et qu'une forte proportion des décès fait l'objet d'un enregistrement tardif, les statistiques des décès de l'année peuvent être considérablement faussées.

En règle générale, toutefois, les décès sont enregistrés beaucoup plus rapidement que les naissances vivantes, et les retards prolongés sont rares.

Un autre facteur qui nuit à la comparabilité internationale est la pratique de certains pays ou zones qui consiste à ne pas inclure dans les statistiques des décès les enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance, pratique qui conduit à sous-évaluer le nombre de décès à moins d'un an. Quand pareil facteur a joué, cela a été signalé en note à la fin du tableau.

Étant donné que les statistiques relatives à la mortalité sont classées selon l'âge, elles appellent les mêmes réserves concernant l'exactitude des déclarations d'âge que celles qui ont été formulées à la section 3.1.3 des Notes techniques. Dans le cas des données d'état civil, les facteurs qui interviennent à cet égard sont parfois un peu différents, du fait que le recensement et l'enregistrement des décès se font par des méthodes différentes, mais, d'une manière générale, les erreurs observées sont les mêmes.

Si aucun nombre ne figure dans la rangée réservée aux âges inconnus, cela ne signifie pas nécessairement que les déclarations d'âge et le classement par âge sont tout à fait exacts. C'est souvent une indication que l'on a attribué un âge aux personnes d'âge inconnu avant l'exploitation des données ou qu'elles ont été réparties proportionnellement entre les différents groupes après cette opération.

Le manque d'uniformité des méthodes suivies pour obtenir l'âge au moment du décès nuit également à la comparabilité internationale des données. Si l'âge est connu, soit d'après la réponse à une simple question sur l'âge du décès en années révolues, soit d'après l'année de la naissance et l'année du décès, et non d'après des renseignements concernant la date exacte (jour, mois et année) de la naissance et du décès, le nombre de décès classés dans la catégorie « moins d'un an » sera entaché d'une erreur par défaut et le chiffre figurant dans la catégorie suivante d'une erreur par excès.

Les données pour les autres groupes d'âge pourront être entachées d'une distorsion analogue, mais les répercussions seront généralement négligeables. Les imperfections, lorsqu'elles étaient connues, ont été signalées en note à la fin du tableau.

La comparabilité des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut être limitée par les définitions nationales des termes « urbain » et « rural » utilisées pour le classement de ces données. En l'absence d'indications contraires, on a supposé que les mêmes définitions avaient servi pour le recensement national de la population et pour l'établissement des statistiques de l'état civil pour chaque pays ou zone. Toutefois, il n'est pas exclu que, pour une zone ou un pays donné, des définitions différentes aient été retenues. Les définitions du terme « urbain » utilisées pour les recensements nationaux de population ont été présentées à la fin du tableau 6 lorsqu'elles étaient connues. Comme on l'a précisé dans les notes techniques relatives au tableau 6, ces définitions varient considérablement d'un pays ou d'une zone à l'autre.

Données publiées antérieurement : Les éditions de l'*Annuaire démographique* parues depuis 1955 présentent les statistiques les plus récentes dont on disposait à l'époque sur les décès selon l'âge et le sexe. Les données qui figurent dans le tableau 19 actualisent les données qui portaient sur les périodes suivantes :

Éditions	Années considérées
Supplément historique (CD-ROM), 1997	1948 – 1997
1996	1987 – 1995
1992	1983 – 1992
1985	1976 – 1984
1980	1971 – 1979
Supplément rétrospectif, 1979	1948 - 1977

Des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) ont été présentées dans toutes les éditions de l'*Annuaire* depuis celle de 1967, exception faite des éditions spéciales.